

ACADEMIE JUNIOR (10 à 14 ANS) POITIERS du Lundi 3 AOUT au Jeudi 6 AOUT 2020

BULLETIN à renvoyer à : SAXOPHONE EVENEMENT / 5 ter rue Gontran LABREGERE /16000 ANGOULEME

L'inscription ne sera validée que si elle comporte un chèque d'arrhes de 100 EUROS à l'ordre de SAXOPHONE EVENEMENT – les arrhes sont non-remboursables quelque soit le motif de désistement.

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Téléphone :
Courriel :

Je m'inscris

- à l'académie JUNIOR (10 à 14 ans)
TARIF PEDAGOGIQUE UNIQUE: **200 EUROS sans hébergement ni repas**

REPAS DEMANDES (restaurant proche du conservatoire)

- 104 EUROS / 8 repas à 13 Euros l'unité (du lundi 3 Aout Déjeuner au jeudi 6 Août Dîner)

HEBERGEMENT DEMANDE (hôtel de l'Europe à POITIERS)

Pour les stagiaires mineurs (obligation JEUNESSE et SPORTS d'héberger les stagiaires mineurs à l'hotel de l'EUROPE, établissement habilité / un encadrement MINEURS est permanent en dehors des cours musicaux)

- 147 Euros pour les 3 nuitées de Lundi 3, Mardi 4, Mercredi 5 AOUT (49 Euros la nuitée en chambre double)

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nombre d'années de pratique du saxophone :

Niveau instrumental précis dans l' établissement d'étude ou dernier diplôme obtenu :

Etablissement d'étude actuel :

Nom du professeur :

Répertoire travaillé au cours de l'année (indiquer les morceaux) :

Outre l'alto j'apporterai un saxophone (critère facilitateur pour la participation) :

- Soprano Ténor Baryton

Utilisation courante à l'année des saxophones suivants :

- Soprano Ténor Baryton

Joindre une photo d'identité récente accompagnée d'un chèque d'arrhes de 100 € à l'ordre de Saxophone Evénement. **Les arrhes versés restent acquis même en cas de désistement**

L'inscription à l'académie JUNIOR sera confirmée une fois le bulletin d'inscription reçu, accompagné des formulaires remplis une fois téléchargés ainsi que les arrhes et photo d'identité reçus par voie postale.

Prévoir une tenue vestimentaire de couleur noire pour les concerts

A Le

Signature du responsable légal :

SAXOPHONE EVENEMENT **ACADEMIE JUNIOR**

AUTORISATION PARENTALE / cession des droits à l'image

A remplir par tous les stagiaires sans exception ou leur représentant légal :

Je soussigné(e) domicilié(e) à..... autorise l'association SAXOPHONE EVENEMENT, organisatrice de l'Académie Internationale HABANERA, 5 ter rue Gontran LABREGERE- 16000 ANGOULEME- à pratiquer tout type d'enregistrement audio, vidéo ainsi que la prise de vue photographique des stagiaires en situation pédagogique ou en concert.

Ces enregistrements ou photos pourront uniquement servir à pour illustrer l'histoire des stages de saxophones, être utilisés dans le cadre des activités de promotion du saxophone par SAXOPHONE EVENEMENT.

Je renonce par la cession de droits à toute rétribution de quelque nature et forme que ce soit concernant ces enregistrements et ces éventuelles diffusions ou utilisations d'images dans le cadre précisé ci-avant.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait en deux exemplaires

A :..... le : / /

Signature :

Académie JUNIOR

Lundi 3 au Jeudi 6 Août 2020 - Poitiers

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Principe général

Chaque participant-e à l'Académie JUNIOR de saxophones prend connaissance et signe ce document dont il retourne un exemplaire signé lors de son inscription (par mail ou par courrier), la signature des parents ou titulaires de l'autorité parentale étant ajoutée, pour les mineurs.

ARTICLE 2 : Fonctionnement

L'organisation des cours, des repas, des déplacements et des concerts, des activités diverses durant l'Académie suppose un respect des plannings et horaires qui seront communiqués chaque jour.

Un respect des consignes données par les enseignants et/ou les animateurs de l'association est demandé à chacun-e.

Chaque mineur devra se référer à l'administratrice qui détient les autorisations parentales pour les sorties en dehors du conservatoire.

Ces organisateurs ne sont pas des employés au service des stagiaires mais les membres le plus souvent bénévoles de notre association. Les respecter et accepter leurs consignes au même titre que de la part des enseignants est une condition essentielle au bon fonctionnement de votre séjour.

ARTICLE 3 : Hébergement

L'hôtel de l'Europe qui nous accueille est un établissement qui héberge en même temps d'autres personnes. Le respect des personnes et des locaux, des installations que vous aller y côtoyer ainsi que dans dans d'autres lieux (Musée, CRR, restaurant...) est une exigence absolue.

ARTICLE 4 : Hygiène et sécurité, prévention des nuisances

Il est formellement interdit de fumer pendant le stage dans les locaux utilisés (CROUS, Conservatoire et lieux de concerts) (article L.335-28 du Code de la Santé Publique.)

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites dans les locaux ou les sites utilisés sous la responsabilité de l'Académie (décret 2006/1386 du 15/11/06)

Pas de bruit après 22h dans les bâtiments ou les abords des logements, pas d'utilisation des instruments de musique après cette heure dans ces lieux.

ARTICLE 5 : Prêt de matériel

Le matériel (instrument, becs, partitions) prêté pendant l'Académie devra être restitué dans le même état qu'il a été trouvé. En cas d'accident de matériel prêté, l'assurance responsabilité civile du stagiaire devra couvrir les frais de réparation

Il sera interdit de jouer pendant le stage avec des partitions photocopiées. Les photocopies données en début de stage limitées en nombre serviront de montage et seront rendues à l'organisation en fin d'académie.

Un porte-revues destiné à classer les partitions et qui peut servir pour le plein air sera également à restituer en fin de stage.

ARTICLE 6 : Sanctions

Toutes dégradations, à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux occasionnées par les stagiaires, constatées par un des organisateurs entraîneront une demande de réparation voire un recours contentieux auprès des assurances du stagiaire ou de lui-même, (de ses tuteurs ou parents pour les mineurs) de la part du président au nom de l'association Saxophone Evénement, organisatrice de l'Académie JUNIOR.

Tout manquement grave ou non respect volontaire répété du règlement intérieur pourra entraîner de plus une exclusion du stagiaire, après convocation d'un représentant tuteur légal (parent, tuteur) pour les mineurs.

*Lu et approuvé, le _____, à _____
document dont je conserve un exemplaire.*

Le responsable légal:

Gilles TRESSOS
Président de l'Association

